

# MARSH RISK CONSULTING

## 2ACT ANALYSE ACTUARIELLE ET COTATION TECHNIQUE

Pour optimiser le financement de vos risques, vous devez maîtriser l'ensemble des coûts qu'ils génèrent :

primes, taxes, frais de gestion, charge sinistre de la franchise, ...  
L'ensemble de ces coûts constituent le coût total du risque.

Une analyse de votre sinistralité et de vos risques par des actuaires permet de définir un programme d'assurance optimal et de négocier avec vos assureurs le niveau de prime le plus adapté à votre profil de risques.

Vos enjeux : un outil de pilotage et d'aide à la décision

Objectifs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"><li>• Connaître votre profil de risques,</li><li>• Déterminer le niveau optimal des franchises et des limites de vos contrats d'assurance,</li><li>• Estimer votre prime d'assurance,</li><li>• Optimiser le placement de vos risques en fournissant à l'assureur une analyse statistique du coût du risque,</li><li>• Maîtriser le coût total de vos risques.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Un programme d'assurance avec des niveaux de garanties, franchises et primes optimisés,</li><li>• Une mesure scientifique des risques conservés par l'entreprise,</li><li>• Une évaluation de la prime de risque qui permet des négociations en toute transparence avec les assureurs.</li></ul>

Notre approche : une méthodologie adaptée au type de risque étudié

Nos analyses sont menées par nos consultants actuaires et donnent lieu à la rédaction d'un rapport dans lequel sont exposés les résultats de l'étude, les recommandations et la méthodologie suivie.

La première étape consiste à actualiser les sinistres et à corriger les données historiques des changements éventuels d'exposition.



## CONCRÈTEMENT



### Risque de dommages aux biens d'une collectivité locale

*Suite à des émeutes dans différents quartiers de deux villes, la compagnie d'assurance des deux communes multiplie les franchises du contrat dommages aux biens par 10 pour l'une et majore la prime d'assurance de 30 % pour l'autre à l'occasion du renouvellement du contrat à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier suivant.*

**→ Les négociations engagées par ces deux villes avec cette compagnie d'assurance n'ayant pas abouti, Marsh est sollicité par ces dernières pour étudier l'évolution des statistiques sinistres du contrat dommages aux biens sur la durée du marché précédent et depuis le début du marché en cours. Une étude actuarielle permet d'évaluer le niveau de prime et de franchise en adéquation avec la réalité du risque. A l'appui de ces résultats, la compagnie reformule une proposition que les deux villes acceptent.**



### Risque de responsabilité civile professionnelle d'un groupe de cliniques

*Dans le cadre d'une démarche de maîtrise du coût total du risque, un des principaux groupe hospitalier européen demande à Marsh de faire une analyse actuarielle de sa sinistralité responsabilité civile pour aboutir à une tarification technique personnalisée en adéquation avec ses risques et son exposition passée et future.*

**→ Marsh met à disposition de ce groupe une équipe d'actuaire qui analyse la sinistralité sur les dix dernières années afin d'estimer la charge sinistre prévisionnelle. A la suite de cette première analyse, Marsh peut déterminer le montant de la prime technique que ce groupe devrait payer sur la base d'éléments concrets. Cette démarche permet à l'assuré de discuter avec son assureur sur des bases objectives le montant de sa prime responsabilité civile.**

Les informations figurant dans la présente publication ont uniquement vocation à aborder les thèmes concernés de manière générale et n'ont nullement valeur de conseil personnalisé. Par conséquent, il convient de ne pas utiliser ces informations en tant que telles. Marsh est à votre disposition pour étudier vos besoins spécifiques.

Ni le présent document, ni aucune partie des informations qu'il contient ne peuvent être copiés ou reproduits sous aucune forme que ce soit sans le consentement de Marsh S.A.S., à l'exception des clients de Marsh S.A.S. qui ne sont pas tenus d'obtenir ladite autorisation pour tout usage du présent document à des fins internes. MARSH S.A.S. – Société de courtage d'assurances. Société par Actions Simplifiée. Capital 5.807.566,00 Euros. RCS Nanterre : 572 174 415. N° ORIAS 07 001 037 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr). N° TVA intra-communautaire : FR 05 572 174 415.

Siège social : Tour Ariane – 5, place des Pyramides – 92800 Puteaux. Assurance de responsabilité civile professionnelle et Garantie financière conformes aux articles L512.6 et L512.7 du code des assurances. Direction Communication et Marketing 1312. © Tous droits réservés Marsh S.A.S. 2013.

## LES ATOUTS MARSH RISK CONSULTING

Une équipe dédiée, spécialisée du secteur, composée d'actuaire, de juristes et de médecins.

Des références dans les plus grands établissements de santé.

Une organisation permettant d'assurer un service de proximité et un reporting de qualité.

Un accompagnement dans toute la chaîne de valeur pour une réduction du coût total du risque.

Un accès aux marchés mondiaux de l'assurance pour vous proposer une alternative en termes de placement.

Pour plus d'information,  
un numéro unique :

**01 41 34 56 56**

Marsh est présent à :

**Paris La Défense**  
**Aix-en-Provence**  
**Bordeaux**  
**Lille**  
**Lyon**  
**Orange**  
**Toulouse**

[www.marsh.fr](http://www.marsh.fr)